



Recommandation 75 (1955)¹

Rapport du Représentant Spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport présenté par M. Pierre Schneiter, Représentant Spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population;

Remerciant M. Schneiter d'avoir défini, selon les vœux qu'elle a manifestés à maintes reprises, des solutions simples et efficaces permettant de résoudre sans perdre de temps un problème de première importance pour l'Europe;

Considérant que l'action entreprise par le Représentant Spécial ne peut être poursuivie avec efficacité que par une prolongation de son mandat,

Recommande au Comité des Ministres :

1. de procéder sans délai à la création d'un Fonds alimenté par les contributions recouvrables des États membres du Conseil et destiné à financer, par l'octroi de prêts remboursables, l'installation de réfugiés nationaux ou d'excédents de population;
2. de proroger la mission confiée au Représentant Spécial;
3. d'adopter le projet d'organe coordinateur tel qu'il est présenté par M. Pierre Schneiter.

1. (voir [Doc. 367](#), projet de recommandation de la commission de la Population et des Réfugiés et exposé des motifs par M. de la Vallée Poussin, rapporteur). Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 6e séance, le 7 juillet 1955

